



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2019-083

PUBLIÉ LE 27 MAI 2019

Sommaire

DSDEN 74

74-2019-05-24-008 - Arrêté DSDEN/SG/AA/2019-22 relatif à la composition de la commission départementale d'examen des appels du 1er degré de l'enseignement public de la haute-Savoie (2 pages)

Page 3

DSDEN 74

74-2019-05-24-008

Arrêté DSDEN/SG/AA/2019-22 relatif à la composition de
la commission départementale d'examen des appels du 1er
degré de l'enseignement public de la haute-Savoie



Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale
de la Haute-Savoie
Division de la vie des élèves - Scolarité
Références: DIVEL/SLG

Annecy, le 24 mai 2019

LA DIRECTRICE ACADÉMIQUE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION
NATIONALE DE LA HAUTE-SAVOIE

ANNULE ET REMPLACE

ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2019-0022

relatif à la composition de la commission départementale d'examen des appels du premier degré de l'enseignement public en Haute-Savoie

VU le code de l'éducation – Articles L331-7, L321-4 et D321-8

VU le décret n°2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école

VU l'arrêté du 5 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire

VU l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 20 octobre 2005

ARRETE

Article 1 : Les membres de la commission d'appel sont nommés par la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale pour une durée d'un an renouvelable, sur proposition des associations en ce qui concerne les représentants des parents d'élèves.

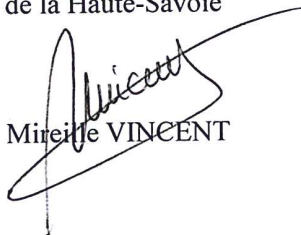
Article 2 : La commission est composée comme suit :

Président : M. Christophe DASSEUX (inspecteur de l'éducation nationale adjoint) représentant Mme Mireille VINCENT, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie
Inspecteur de l'éducation nationale par intérim représentant une circonscription du 1^{er} degré : Mme BESSAC Agnès
Directeurs d'école : M. FREZIZER Gilles et Mme MICHALLON Sylvie

Enseignantes du 1^{er} degré : Mme GELLOZ Sandrine et Mme QUIRANTES-DARNAUD Cécile
Psychologue scolaire : Mme DUQUENNE Marie-Claude
Médecin de l'éducation nationale : Mme JACQUESY Catherine
Principale de collège : Mme MAUDUIT Valérie
Professeur du second degré : Mme PINTO Patricia
Représentants des parents d'élèves :
FCPE : Mme LAVOREL Virginie
PEEP : Mme DELYON Isabelle

Article 3: Mme la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour la Rectrice et par délégation,
La directrice académique des services de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie



Mireille VINCENT